

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Annick BIGUET, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Absent : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN

Pouvoirs : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN pour Alison McDONAGH

Secrétaire de séance : M. Annick BIGUET

Date de convocation : 2 décembre 2025	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 2 décembre 2025	➤ en exercice : 9
	➤ présents : 8
	➤ votants : 9

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal présents approuvent le Procès-Verbal de la réunion du 3 novembre 2025.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le Procès-Verbal.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'admission en non-valeur au budget assainissement.

Les membres du Conseil présents acceptent l'ajout.

Délibérations

1. Bon-vacances Centre de Plein Air Lathus et convention avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe
2. Révision des tarifs communaux 2026
3. Adhésion à la Mutuelle Santé des agents au 1^{er} janvier 2026
4. Etude du devis gravure et demande de subventions pour le monument aux morts
5. Admission en non-valeur budget assainissement

DELIBERATION 2025-48 : Bon-vacances Centre de Plein Air Lathus et convention de partenariat avec la CCVG – année 2026

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, pour favoriser l'accès aux enfants de 6 à 16 ans de la commune aux camps d'été.

La commune participerait à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune.

A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part commune.

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **De signer** la convention de partenariat avec la Communauté de Commune Vienne et Gartempe, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 € pour chaque séjour au CPA ;
- **De rembourser** la part communale des bons-vacances à la CCVG
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

DELIBERATION 2025-49 : Révision des tarifs communaux 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux qui ont été pratiqués en 2025.

Il propose la révision des tarifs pour l'année 2026.

Les membres du Conseil présents ne souhaitent pas modifier les tarifs pratiqués.

Il est rappelé que les tarifs concernant l'assainissement ont été retirés. Eaux de Vienne prendra la compétence eau et assainissement dans sa totalité à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'établir** les tarifs communaux comme suit :

Objet	Tarifs 2026
Location grande salle polyvalente	
Commune	170€ le week end 90€ la journée
Hors commune	220€ le week end 120€ la journée
Forfait ménage	80€
Association communale	Gratuit
Consommation elec/gaz	Tarifs en vigueur
Location petite salle polyvalente	
Commune	100€ le week end 60€ la journée sans la cuisine 80€ la journée avec la cuisine
Hors commune	150€ le week end 80€ la journée sans la cuisine 100€ la journée avec la cuisine
Forfait ménage	80€
Association communale	Gratuit
Consommation elec/gaz	Tarifs en vigueur
Ensemble des salles polyvalentes	
Commune	200€ le week end
Hors commune	250€ le week end
Forfait ménage	80€
Association communale	Gratuit
Consommation elec/gaz	Tarifs en vigueur

Location salle des associations Commune Consommation elec/gaz	(uniquement pour les habitants de la commune) 100€ le week end 80€ la journée Tarifs en vigueur
Location salle multi activités Commune Hors commune Forfait ménage Association communale Consommation elec/gaz	200 € la journée 250 € avec la scène 300 € le week end 250 € avec la scène 220 € la journée 270 € avec la scène 330 € le week end 380 € avec la scène 80€ Gratuit Tarifs en vigueur
Cimetière Concession (50 ans) Cave urne (50 ans)	150€ 250€
Photocopies A4-A3 Noir et blanc Couleur	0.30€ 0.30€

DELIBERATION 2025-50 : Adhésion à la Mutuelle Santé des agents au 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 22 septembre 2025 par délibération n°2025-42, les membres du Conseil ont décidé d'adhérer au contrat groupe Mutuelle Santé du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2026 et de saisir le Comité Social Territorial pour avis.

Lors de sa séance du 4 novembre 2025, le CST a émis un avis favorable pour une participation à hauteur de 15 € par agent adhérent.

Il est nécessaire de valider cette participation et la signature du contrat qui débutera au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **D'adhérer** à la convention de participation pour la mutuelle santé entre le Centre de Gestion de la Vienne et la Mutuelle Nationale Territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans ;
- **D'accorder** une participation financière aux bénéficiaires de 15 € mensuels par agent ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la récente délibération ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants

**DELIBERATION 2025-51 : Etude du devis gravure et demande de subventions
pour le monument aux morts**

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que le monument aux morts nécessite des travaux de rénovation et propose un devis de l'entreprise Glass gravure – 16800 Soyaux – concernant le nettoyage du monument aux morts et remise en couleur des gravures pour un montant total de 2 836.50 €.

Des subventions peuvent être demandées auprès de l'Office Nationale des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG) dans le cadre du programme France Ruralité Revitalisation à hauteur de 50% plafonnée à 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise Classe gravure pour un montant total de 2 836.50 € ;
- **D'effectuer** les démarches pour demander des subventions auprès de l'ONaCV ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision

DELIBERATION 2025-52 : Admission en non-valeur budget assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil présents que les services de la Trésorerie SGC Sud Vienne nous ont transmis une demande d'admission en non-valeur.

Cela concerne le budget assainissement pour des factures non perçues et ne pouvant pas être acquittées sur les années 2023 et 2024 pour un montant total de 267.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **D'accepter** la mise en non-valeur proposée d'un montant total de 267.20 €

Questions diverses

✓ Subvention DETR

Le dépôt des dossiers de demandes de DETR doit être effectué avant le 31 janvier 2026.
Il faut se décider sur des travaux possibles pour l'année 2026.

Le projet d'ajout de caves urne au cimetière est évoqué.

Une visioconférence avec Monsieur le Sous-préfet, vendredi 12 décembre est organisée afin de connaître les objectifs pour cette année.

✓ matériels

Suite à la fermeture du restaurant L'auberge de l'écurie sur la commune d'Usson du Poitou, la commune a acquis un lot de vaisselle.

Il est rappelé que la pompe à injection du tracteur a été changée pour un montant de 3 959.80 €.

✓ Restaurant

Le restaurant Ty Martin devrait ouvrir en décembre

✓ Journal municipal

Le journal devrait être livré prochainement. La distribution se fera avant les fêtes de Noël avec les invitations pour les vœux du maire qui se dérouleront le 10 janvier 2025.

✓ Cinéma en plein air

La prochaine séance estivale du cinéma en plein air aura lieu le 5 août 2026.

La liste des films sera diffusée pour faire un choix de la projection.

Heure de fin : 21h30